

La ferme
NOS PILIFS

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

**LA FERME NOS PILIFS ASBL
TRASSERSWEG, 347
1120 BRUXELLES
TEL : 02/266.10.33
FAX : 02/268.62.84
ANIMATION@PILIFS.BE
WWW.FERMENOSPILIFS.BE**

**COORDINATEUR DU CENTRE DE VACANCES :
LEGRAND JULIE & WATERS PHILIP**

**RESPONSABLE DE LA FERME D'ANIMATION :
LEGRAND JULIE**

**MONITEUR RESPONSABLE DES ANIMATIONS :
DUDANT ULYSSE**

**MONITEUR RESPONSABLE DU PARC ANIMALIER :
WATERS PHILIP**

**CE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR EST RÉDIGÉ DANS LE BUT D'ÉCRIRE LES DIFFÉRENTES
RÈGLES PROPRES À LA FERME D'ANIMATION ET SANS PRÉJUDICE AU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
DE LA FERME NOS PILIFS ASBL**

La philosophie de la Ferme Nos Pilifs est basée sur le **respect** dans la différence et sur la **tolérance** des convictions de chacun·e. Pour cela, nous souhaitons que chacun·e puisse trouver une écoute et un moyen d'expression respectueux de toutes et tous.

LIEUX D'ACTIVITÉ

Toutes les activités se font au départ de la Ferme Nos Pilifs ASBL, 347 Trassersweg à 1120 Bruxelles.

- Dans la Ferme : L'accueil des enfants se fait dans les bâtiments de la ferme. Une salle est prévue à cet effet. Nous y accueillons 40 enfants et les accompagnateur·ice·s.

Toute la partie ouverte au public est accessible pour les activités de la ferme d'animation : la grande pelouse, le terrain d'aventure, le parc animalier, les potagers, tous les enclos pour animaux et les chemins qui y conduisent. Dans certaines circonstances et toujours avec l'accompagnement d'un membre du personnel de la ferme, l'espace privé est accessible (la cour arrière, l'espace de stockage de la nourriture des animaux, ...)

- En dehors de la Ferme : les animateur·ice·s peuvent organiser des animations en dehors de la ferme à condition que l'encadrement des enfants soit permanent et sûr et seulement avec l'accord écrit des parents.

LE TEMPS D'ACCUEIL

- Les activités de vacances : organisation de stages (plaine de vacances agréée par l'ONE) pendant toutes les vacances scolaires de détente, printemps, été et automne. Les activités sont à destination des enfants de 4 à 11 ans. La nature de nos activités nous différencie d'une garderie. En tant qu'organisme d'ErE (éducation relative à l'environnement) nous offrons des stages élaborés autour d'une thématique précise. Par conséquent, les vacances de Printemps ainsi que celles d'Automne sont construites autour du même thème pour les deux semaines, les vacances de juillet s'articulent aussi de cette façon durant 3 à 4 semaines tout comme le mois d'août. **En conclusion, un enfant ne pourra être inscrit plus d'une semaine pendant les congés de Printemps, de juillet et d'août et d'Automne.** De plus, nos stages étant prévus pour accueillir un maximum de 40 enfants par semaine, nous trouvons agréable de laisser la possibilité à chacun·e d'y réserver une place.
- Les activités scolaires: la Ferme accueille des classes et des groupes parascolaires (ou autres organisations qui en font la demande) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire.
- Les autres activités : le mercredi après-midi et samedis, la Ferme organise des anniversaires. C'est l'occasion d'accueillir aussi certaines associations qui ne peuvent venir pendant les heures scolaires.

LES ENFANTS ACCUEILLIS

- Durant les plaines de vacances nous accueillons les enfants de 4 à 11 ans. **Pour les enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques, il est obligatoire de contacter l'équipe pédagogique avant inscription**

LE PERSONNEL

L'équipe de la ferme d'animation est constituée de

- Un coordinateur de Centre de Vacances
- Une responsable pédagogique
- Deux moniteurs permanents brevetés (personnel valide qui encadre les travailleurs en situation de handicap)
- Sept animateur·ice·s (personnel en situation de handicap)
- Les étudiant·e·s engagé·e·s pour l'encadrement des enfants pendant les stages
- Les enseignant·e·s ou personnes responsables des groupes pendant les animations en période scolaire. Un·e accompagnateur·ice (enseignant·e ou pas) de l'école doit assurer l'encadrement disciplinaire dans chaque groupe. Nous exigeons que chaque accompagnateur·ice (pour les écoles) suive le groupe dans toutes les activités et les temps libres.

Nous sommes joignables au 02/266.10.33.

La Ferme Nos Pilifs est, rappelons-le, une entreprise de travail adapté et emploie donc des personnes en situation de handicap. Dans un esprit d'inclusion, nous impliquons les travailleur·euse·s dans les animations en fonction de leurs souhaits et de leurs possibilités. Tout en leur laissant la liberté de conduire l'animation comme ils l'ont conçue, nous demandons aux accompagnateur·ice·s de veiller à l'encadrement des enfants.

LE CHOIX DES ACTIVITÉS

Les activités sont choisies en fonction des thématiques abordées par la ferme d'animation.

Le choix des activités doit développer la personnalité, la créativité, la sociabilité. Les enfants doivent être valorisés, se sentir reconnus et intégrés au groupe. Ainsi l'animateur·ice veillera à la participation de toutes et tous, tout en respectant la liberté de l'enfant.

Nous veillons particulièrement à la qualité pédagogique dans l'exécution et le résultat des animations. Nous concevons et adaptons les activités en fonction de l'âge des participant·e·s, de la météo, de l'espace, du matériel et des critères de sécurité.

Nous prévoyons le programme d'activités en fonction des besoins des enfants. Ainsi, nous prévoyons des temps de pause réguliers en donnant la possibilité de se reposer, se rendre aux sanitaires et se restaurer.



LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

- Un stage à la Ferme coûte 24€/jour, soit 120€ pour une semaine de 5 jours, 96€ pour une semaine de 4 jours, 72€ pour une semaine de 3 jours.
- Le montant total est à régler en ligne sur notre site internet au moment de l'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Il vous est possible d'annuler un stage au minimum 2 semaines avant le début du stage et de demander un remboursement sans motif, dans ce cas nous gardons un montant forfaitaire de 30€ pour les frais de dossier.
- Il vous est possible d'annuler un stage au minimum 2 semaines avant le début du stage et de demander un remboursement sans motif, si vous pouvez trouver un enfant qui reprend la place, nous remboursons intégralement le stage.
- Il vous est possible d'annuler pour raison médicale sur présentation d'un certificat et d'obtenir le remboursement complet des journées non prestées.

UNE JOURNÉE TYPE EN STAGE À LA FERME

L'horaire des journées s'organise comme suit :

- **7h45 à 9h** : garderie
- **9h à 12h** : activité du matin/soins aux animaux, avec une collation dans la matinée de 10h30 à 11h00.
- **12h à 14h** : repas et temps libre
- **14h à 16h** : activité en rapport avec le thème du stage
- **16h à 16h30** : goûter et clôture de la journée
- **16h30 à 17h30** : garderie

Organisation des groupes :

Nous accueillons maximum 40 enfants par semaine de stage, qui se séparent en quatre groupes d'une dizaine d'enfants. Chaque groupe se trouve un nom d'équipe. Ils feront les mêmes activités mais à des moments différents de la semaine.

Chaque groupe de 10 enfants est accompagné de 2 animateur·ice·s. De plus, il y a quatre responsables « volants » de groupe en groupe. Nous comptabilisons un total de 12 adultes pour 40 enfants. La norme étant d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Sur la douzaine d'encadrant, un tiers minimum sera breveté.

Chaque semaine de stage est articulée autour d'un thème d'Education relative à l'Environnement, que les enfants approfondissent de jour en jour à travers les activités d'introduction de la journée et les ateliers.

L'introduction de la journée se fait avec le groupe complet, qui se sépare ensuite en petits groupes pour suivre les activités. Iels se rassemblent ensuite pour le repas et le temps libre de midi, pour le goûter et la clôture de la journée.

LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE

Les règles de sécurité et d'hygiène doivent être respectées par toutes et tous.

L'hygiène :

- Les moniteur·ice·s veillent à l'hygiène corporelle des enfants et particulièrement des mains. Avant chaque activité culinaire ou repas, les enfants doivent s'être lavé les mains et avoir des vêtements suffisamment propres.
- Les enfants ont toujours la possibilité d'aller aux toilettes.
- Les locaux sont nettoyés chaque fin de journée par l'équipe.
- Les moniteur·ice·s veillent en tout temps à l'ordre général et à la propreté du matériel.
- Les moniteur·ice·s ne peuvent en aucun cas fumer en présence des enfants ou boire des boissons alcoolisées ainsi que prendre toutes substances douteuses (boisson stimulante, médicament, ...)

La sécurité physique et émotionnelle :

- Les enfants doivent être encadrés en tout temps.
- Les enfants ne pourront se mouvoir librement que dans les espaces délimités à l'avance par les moniteur·ice·s.
- Les moniteur·ice·s ne peuvent demander à l'enfant de se surpasser ou l'amener dans des situations qu'ils savent dangereuses.
- Chacun·e doit utiliser les garant·e·s de sécurité et observer les règles. Par exemple : mettre le casque pour monter à cheval, rester assis dans la calèche, rester en groupe quand on rentre dans les enclos,...
- En aucun cas les moniteur·ice·s ne peuvent recourir à la violence physique et ou verbal pour se faire respecter ou pour tout autre raison. **En tout temps, nous préconiserons une autorité bienveillante.**
- **Nous garantissons l'inclusion et l'égalité pour les enfants que nous accueillons, toute forme de discrimination sera interdite.**
- **La Ferme souscrit une assurance de responsabilité et pour les dommages corporels**

A L'INTÉRIEUR:

- Durant les garderies du matin et du soir, des jeux d'éveil et de société sont disponibles. Ils se jouent dans le calme. Les jeux et matériaux utilisés sont remis à leur place en fin de garderie ou au moment du départ de l'enfant.
- Pendant les pauses, il est possible de dessiner ou lire. Un coin calme est mis à disposition pour lire et une table propre utilisée pour dessiner.
- Chacun·e jette ses déchets en veillant au tri dans la poubelle désignée.
- Chaque enfant aide à ranger avec l'animateur·ice quand l'animation est terminée, donne un coup de main et respecte le matériel et les règles établies.
- Dans les toilettes, chacun·e veille à respecter la propreté du sol et à ne pas gaspiller l'eau, ainsi qu'à l'utilisation parcimonieuse du papier de toilette.

A L'EXTÉRIEUR:

- Nous restons en groupe durant les animations
- Nous secouons nos pieds afin d'enlever toute crasse et de respecter la propreté des locaux.
- Nous allons jouer dans le terrain d'aventure et ou le bois et ou la prairie durant la pause de midi en respectant les limites qui ont été données.
- Pendant les pauses, lorsque plusieurs enfants doivent aller aux toilettes, l'animateur·ice forme un groupe, qui part ensemble et revient ensemble.
- Lorsque le groupe s'approche d'un animal, il doit le faire dans le calme, sans cri, bousculade ou geste brusque. Les enfants doivent veiller à respecter les règles de sécurité, sous la surveillance des moniteur·ice·s (ne pas se mettre derrière le cheval, ne pas se lever dans la calèche...).
- Les enfants manipulent avec attention les différents outils nécessaires pour le travail à la ferme. Les moniteur·ice·s leur montrent l'utilisation correcte et les informe sur les règles de sécurité.

**AVIS AUX PARENTS ET PARENTES...**

- Nous vous rappelons l'importance de respecter les heures indiquées pour amener vos enfants au stage. Il en va de même pour le retour.
- Toute absence sera motivée à l'avance ou dès que possible.
- Dès que votre enfant est à la Ferme Nos Pilifs, il est pris en charge et parfois il se peut que votre départ lui soit difficile. Pour cette raison, nous vous demandons de ne pas venir durant les animations sans raison importante. Pour ainsi ne pas perturber le groupe en animation.
- Nous rappelons qu'un enfant ne participe qu'à une seule semaine de stage par stage (ce qui concerne les congés de Printemps, de juillet et d'août).
- Le prix d'une journée de stage s'élève à 24€. Soit 120€/semaine de 5 jours. Les stages sont déductibles fiscalement.
- Depuis 2022 nous communiquons directement vos attestations de participation à l'administration fiscale
- Nous continuons de distribuer la fiche fiscale en 2023 le temps de la transition.
- Pour les remboursements mutuelles et professionnelles nous fournissons les documents uniquement sur demande.

